

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts A de l'OPCVM ECHIQUIER HEALTH géré par La Financière de l'Échiquier. Nous souhaitons vous informer de notre décision d'apporter une modification à la structure de frais de cette part. Dans ce cadre, les frais de gestion sont diminués et une commission de surperformance est introduite.

En effet, à compter du 31 décembre 2019 :

- ♦ les frais fixes passeront de 2,392 % à 2,25 %
- ♦ sera introduite une commission de surperformance de 15% s'appliquant en cas de surperformance positive du fonds par rapport à l'indice de référence

Objet du changement au 31/12/2019	Avant le 31/12/2019	Après le 31/12/2019
Frais de gestion	2,392 %	2,25 %
Commissions de surperformances	Néant	15% de la surperformance par rapport à l'indice de référence

Ces changements entraînent une baisse certaine des frais récurrents sans toutefois conduire à une baisse certaine des frais totaux. En effet, en cas de surperformance significative, cette baisse des frais fixes peut être compensée par la commission de surperformance.

Par conséquent, vous avez la possibilité de sortir sans frais jusqu'au 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM ECHIQUIER HEALTH, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information complémentaire concernant ces modifications ou plus globalement vos placements financiers.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de La Financière de l'Échiquier